



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 23 Juin 2005

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BOURNY

Membres présents : M. ALLAERT - Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BELLEVILLE - M. BERNARD J.J. - Melle BERNARD M. - M. BERTELOOT - Mme BESSIS - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BRESSAND - M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mme DARCIAUX - M. DELATTE - M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DODET - M. DOUHAIT - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ETIEVANT - M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G. - M. GILLOT J.P. - M. GONDELLIER - M. HESSE - M. IZIMER - M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON - M. MENUT - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PILLIEN - M. PINON - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. SOUMIER - M. VOUILLOT.

Membres absents : M. AUDARD - M. BEKHTAOUI - Mme BIOT - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) - M. BRIOT - M. BRUYERE (pouvoir à M. CARBONNEL) - M. CHEVIGNY (pouvoir à M. BELLEVILLE) - Mme DELEBARRE (pouvoir à M. MASSON) - M. DUBOIS (pouvoir à M. MOREAU) - M. ESMONIN (pouvoir à M. BACHELARD) - Mme FLAMENT (pouvoir à M. JULIEN) - M. FOUCHERES (pouvoir à M. CHAPUIS) - Mme HERVIEU - M. LAURENT (pouvoir à M. PINON) - Mme MASSU - M. MILLOT - M. NUDANT - M. PETITJEAN - Mme POPARD - M. ROIZOT (pouvoir à M. BARBEY) - M. SAUNIE - Mme TENENBAUM.

OBJET : HABITAT ET LOGEMENT - Affaires foncières - Requalification du site de la SEITA - 2^{ème} tranche - Cession à la SEMAAD - Acquisition d'une bande de terrain.

Le Grand Dijon a mis en œuvre l'opération de restructuration du site de la SEITA, dont l'aménagement a été confié à la SEMAAD, dans le cadre d'une convention publique d'aménagement du 23 septembre 2003. Conformément aux dispositions de cette convention, le foncier appartenant au Grand Dijon doit être cédé à l'aménageur.

Ainsi, par délibération du Conseil de Communauté du 24 juin 2004, il a été décidé la cession d'une première tranche d'environ 10 hectares, nécessaire à l'implantation d'IKEA.

Afin de permettre la réalisation de la seconde tranche opérationnelle, qui interviendra dans le cadre d'un lotissement, et l'achèvement de la requalification du site, il convient de céder à la SEMAAD un terrain de 47 190 m², cadastré section AK n° 252.

Il est précisé que le Grand Dijon conservera la propriété des emprises destinées à l'aménagement des abords extérieurs.

Cette cession interviendra moyennant une valeur vénale unitaire de 25 € le m², conforme à l'évaluation du Service des Domaines, à laquelle s'ajoute le coût des démolitions correspondantes, d'un montant de 168 655,14 € TTC, supportées par le Grand Dijon.

Par ailleurs, il est également proposé d'acquérir sur la SEMAAD une bande de terrain de 716 m², cadastrée section AK n° 257, nécessaire à la poursuite de l'aménagement des abords.

Vu l'avis de la Commission,

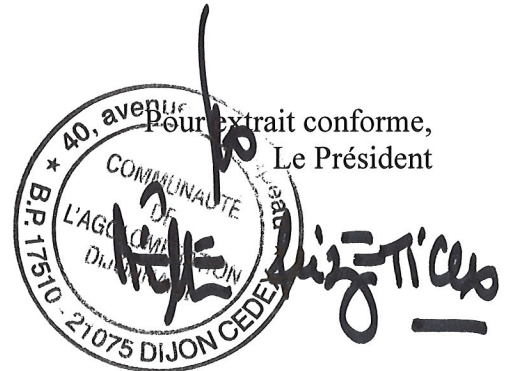
LE CONSEIL
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **de céder** à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise un terrain de 47 190 m², cadastré section AK n° 252 ;
- **de dire** que le produit de cette vente qui s'élève à la somme totale de 1 348 405,14 € (valeur vénale du terrain, soit 1 179 750 € et coût de démolition, soit 168 655,14 €) sera inscrit en recette au budget de l'exercice en cours ;
- **d'acquérir** sur la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise un terrain de 716 m², cadastré section AK n° 257 ;
- **de dire** que le montant de cette acquisition, qui s'élève à la somme de 17 900 €, sera prélevé sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours ;
- **de dire** que ces dossiers seront traités par actes notariés ;
- **d'autoriser** le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous les actes correspondants.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 1 JUIL, 2005



Publié le **30 JUIN 2005**
Déposé en Préfecture le